

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3164

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Signature de la convention-cadre triennale 2005-2007 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation du programme 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet de la présente délibération concerne l'approbation de la nouvelle convention-cadre triennale, relative à la GSUP, dans le quartier des Clochettes de Saint Fons, pour les années 2005, 2006 et 2007 et fait suite à celle approuvée par le conseil de Communauté le 14 octobre 2002.

La démarche de GSUP est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise. Pour le quartier des Clochettes à Saint Fons, l'engagement des partenaires de la convention-cadre sont les suivants :

- des objectifs partagés :

- . la mise en place de liens entre les partenaires de proximité,
- . l'actualisation en continu du diagnostic partagé sur le territoire,
- . l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur environnement,
- . la contribution des actions GSUP à l'insertion sociale et professionnelle des personnes ;

- des objectifs opérationnels communs :

- . le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements et des parties communes,
- . le renforcement de la gestion des espaces extérieurs,
- . le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- . l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- . la mise en place de conditions d'une gestion pérenne,
- . le développement d'espaces de proximité pour les habitants.

La mise en œuvre de cette convention-cadre se traduit par une programmation annuelle des actions à mener sur le territoire prioritaire ainsi que la définition de son financement.

Pour 2005, la programmation se répartit comme suit :

- quatre actions concernent les deux sites de l'Arsenal et des Clochettes (éducation à la propreté, tournée des encombrants, chargée de GSUP et fonds petits travaux), pour un montant total de 132 898 € et une participation de 29 224 € de la Communauté urbaine qui a déjà été votée le 19 septembre 2005,

- une action concerne spécifiquement les Clochettes : la programmation d'un poste d'agent de site intervenant dans le quartier des Clochettes pour lequel une participation financière de la Communauté urbaine, au titre de la politique de la ville, est sollicitée à hauteur de 6 120 € nets de taxes, à verser à l'Opac du Rhône, maître d'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans le quartier des Clochettes à Saint Fons, pour les années 2005, 2006 et 2007,

b) - la programmation 2005 telle que figurant en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur de 6 120 € nets de taxes à l'Opac du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre 2005-2007 de GSUP,

b) - la convention de participation financière à passer avec l'Opac du Rhône pour l'année 2005.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,